

Séance du 2 octobre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le deux octobre 2025, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, et à laquelle sont présents : les conseillères Mesdames, Thérèse Beauregard, Véronique Bossé, Claudine Marquis, Lyne Patry et Christiane Roy, le conseiller Monsieur Yves Gagné, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude H. Pelletier, maire.

Mesdames Claudie Levasseur, directrice générale, Marie-Eve Nadeau, adjointe de direction, Nadye Michaud, trésorière, Nancy Morin, inspectrice en urbanisme, Vanessa Landry, adjointe administrative ainsi que Monsieur Stéphane Lepage, contremaître des services techniques assistent à la présente séance.

Trente-trois (33) personnes sont présentes dans l'assistance.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, déclare la séance ouverte.

25-10-166

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Madame Lyne Patry que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis, tout en laissant le point « *Affaires nouvelles* » ouvert aux discussions.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-167

3. DÉROGATION MINEURE 2025-04 CADASTRE 5 904 896

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée relativement au lot 6 658 042, 62, rue de l'église à Rivière-Bleue.

ATTENDU QUE la dérogation demandée vise à rendre conforme une clôture dont la hauteur en cours avant ne respecte pas celle permise au règlement de zonage 2015-364 et ses amendements.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme à la suite de sa rencontre du 10 septembre 2025 recommande au conseil municipal d'accorder cette dérogation mineure avec les conditions suivantes :

La clôture en marge avant sois de 4 pieds de hauteur au lieu de 3 pieds de hauteur.

Il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue accorde à Monsieur Matthew Paradis, 62, rue de L'Église sud à Rivière-Bleue la dérogation demandée.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-168

4.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par le conseiller Monsieur Yves Gagné que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 soit accepté tel que rédigé par la directrice générale.

QUE le président de cette séance et la directrice générale sont autorisés à signer ledit procès-verbal.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-169

5.- SUIVI

La directrice générale, Madame Claudie Levasseur, dépose un rapport mensuel des activités passées et de celles à venir.

25-10-170

5.1- Dépôt et approbation du suivi administratif et l'engagement des employés

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil reçoive et approuve le rapport de la directrice générale portant sur l'engagement d'employés occasionnels, au cours du mois de septembre 2025, nécessaire à la poursuite des activités de la Municipalité.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

5.2 Dépôt et approbation du suivi administratif

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil reçoive et accepte le rapport de la directrice générale portant sur le suivi administratif du mois de septembre 2025.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-171

6.- DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du dernier mois, inscrites sur le bordereau des transferts électroniques des salaires numéro TÉ-25-008

totalisant une somme de 56 638,86 \$ (fichiers no 1327 à 1331), le bordereau de paiement directs Pd-25-015, totalisant une somme de 5 973,15 \$ (fichiers no 504967 à 504970) ainsi que sur le bordereau des prélèvements électroniques numéro PÉ-25-008 totalisant une somme de 51 578,59 \$ (paiements no 5621 à 5662).

QUE ce conseil approuve la liste des comptes à payer inscrits sur le bordereau numéro Sc-25-015, totalisant une somme de 75,00 \$ (chèques numéro 10860 à 10861) ainsi que sur le bordereau de paiements direct Pd-25-016, totalisant une somme de 360 983,04 \$ (fichiers no 504 971 à 505 046) et autorise le paiement des déboursés inscrits.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-172

7.- DÉPÔT, ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2025

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil reçoive et approuve les états financiers au 31 août 2025, tel que préparé par la trésorière et déposé par la directrice générale aux membres de ce conseil.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

8.- PROJET DE RÈGLEMENT

25-10-173

8.-1 Avis de motion – Modification à l'échelle de tarification et à la politique de location

Les conseillers donnent avis de motion de la présentation à la présente séance de ce conseil, d'un règlement portant sur la modification à l'échelle de tarification et à la politique de location.

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-174

8.-2 Projet de règlement numéro 2025-481 Modifiant la politique de location des biens et services et établissant une nouvelle échelle de tarification

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 6 (3) *du Code municipal du Québec*, une Municipalité peut louer ses biens;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser les tarifs de location antérieurement établis;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que le présent règlement soit adopté;

ATTENDU QU'avis de motion de ce projet de règlement a été donné par les conseillers à la présente séance de ce conseil;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Rivière-Bleue adopte le règlement numéro 2025-481 *MODIFIANT LA POLITIQUE DE LOCATION DES BIENS ET DES SERVICES ET ÉTABLISSANT UNE NOUVELLE ÉCHELLE DE TARIFICATION* et qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

TITRE

Le présent règlement portera le titre de : « *RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-481 MODIFIANT LA POLITIQUE DE LOCATION DES BIENS ET DES SERVICES ET ÉTABLISSANT UNE NOUVELLE ÉCHELLE DE TARIFICATION* ».

ARTICLE 2

BUT

Le présent règlement a pour but de modifier la politique de location et de réviser les tarifs de location des biens dont disposent la Municipalité et des services qu'elle dispense.

ARTICLE 3

POLITIQUE DE LOCATION

- a) Le locataire est responsable de tous les coûts inhérents à la perte, la destruction, le vol, les dommages ou la remise en état de l'équipement.
- b) Le locataire est responsable de l'entretien de l'équipement ainsi que la fourniture du carburant, de l'huile et des lubrifiants, dans le cas de location à long terme.
- c) Le locataire ne peut sous-louer l'équipement à des tiers sans le consentement écrit de la Municipalité.
- d) Le coût du transport, lorsque requis, est calculé comme suit :
 - Le temps requis à l'aller et au retour, de l'entrepôt au lieu de travail et vice-versa;
 - Le tarif applicable est celui du camion de service d'équipe, véhicule affecté au transport des équipements non-motorisés.
- e) Le tarif horaire de l'opérateur et d'un adjoint est établi comme suit et augmente de 2% annuellement :
 - Opérateur : 39,55 \$
 - Adjoint : 34,35 \$

- f) Tout contribuable qui requerra les services d'un employé pendant les fins de semaines (samedi et/ou dimanche) devra déboursier une indemnité minimale égale à 3 heures du salaire précédemment établi. Chaque heure additionnelle sera défrayée au tarif régulier établi plus haut. Cette disposition ne s'applique pas si le travail est relié à l'entretien des chemins d'hiver et au déglacage des conduites d'eau ou si le bris est de responsabilité municipale.

ARTICLE 4 LES TARIFS DE LOCATION RECONNUS

Les **taux horaires** suivants seront **appliqués** lors de la location d'équipements municipaux :

	Équipements	Taux horaire	Taux journalier
1/	Camion Inter 5000 (1978) - Opérateur inclus	135,00 \$	
2/	Camion Inter 5600 (2001) - Opérateur inclus	160,00 \$	
3/	Chargeuse-rétrocaveuse - Opérateur inclus	100,00 \$	
4/	Camion de services		
	- Camion équipe garage	35,00 \$	
	- Camion Contremaître des travaux publics	35,00 \$	
5/	Compacteur		
	-Kangourou	48,25 \$	241,25 \$
	-Plaque	48,60 \$	242,50 \$
	-Grande plaque Walker	53,40 \$	267,00 \$
6/	Pompe		
	-Eau et vase à l'essence	15,00 \$	75,00 \$
	-Eau électrique	8,75 \$	43,75 \$
7/	Génératrice	10,00 \$	60,00 \$
8/	Boyau 1 ^{1/2} po 50 pieds	1,25 \$	7,50 \$
9/	Scie à béton	19,75 \$	96,25 \$
10/	Scie mécanique	19,25 \$	96,25 \$
11/	Débroussailleuse	19,25 \$	96,25 \$
12/	Balai mécanique	31,50 \$	156,25 \$
13/	Broche pour égout	2,75 \$	12,50 \$
14/	Pelle à trou d'hommes	1,25 \$	7,50 \$
15/	Dégeleuse à l'eau chaude	54,00 \$	
16/	Machine à vapeur Volcano	54,00 \$	
17/	Soudeuse électrique portative	21,50 \$	107,50 \$
18/	Tondeuse à pelouse auto-propulsée à siège	45,00\$	200,00 \$
19/	Tondeuse propulsée	15,75 \$	78,75 \$
20/	Tondeuse non propulsée	12,50 \$	52,50 \$
21/	Salle de l'édifice municipal		18,50 \$
22/	Camion incendie avec pompe		
	- 325 \$ / 1 ^{ère} heure		
	- 165,00 \$ / heure subséquente		

À l'exclusion des sorties pour le lavage des égouts, lesquelles font l'objet d'une tarification spéciale.

- | | | | |
|--|--|-----------|---------------------|
| 23/ | Camion citerne incluant pompe portative | 165,00 \$ | |
| 24/ | Camion citerne avec piscine comme transporteur d'eau | 125,00 \$ | |
| 25/ | Unité d'urgence et d'intervention | 125,00 \$ | |
| 26/ | Membres du service incendie | 19,50 \$ | |
| 27/ | Le tarif horaire de l'opérateur et d'un adjoint de camion incendie lors de sortie du camion pour le nettoyage du système d'égout est établi comme suit : | | |
| | 25,50 \$ / pompier au travail. | | |
| 28/ | Le tarif pour l'ouverture et la fermeture d'entrée d'eau est établi comme suit : | | Montant forfaitaire |
| | - ouverture | | 35.00 \$ |
| | - fermeture | | 35.00 \$ |
| 29/ | Raccordement au réseau d'eau et d'égout : | | Montant forfaitaire |
| | - raccordement d'eau standard (3/4 pouce) | | 1000.00 \$ |
| | - raccordement d'égout standard (5 pouces) | | 1000.00 \$ |
| A. Pour tout raccordement aux réseaux d'eau et d'égout d'un diamètre supérieur au diamètre standard, le tarif applicable correspondra aux coûts réels que représente le travail effectué en tenant compte du matériel requis, de l'équipement et du personnel utilisé. | | | |
| B. Les présents tarifs sont applicables pendant la période du 1 ^{er} mai au 31 octobre. Entre le 1 ^{er} novembre et le 30 avril, le tarif chargé correspondra aux coûts réels que représente le travail effectué en tenant compte du matériel utilisé, de l'équipement requis et du personnel utilisé. | | | |
| C. Pour tout raccordement effectué sur une rue asphaltée un montant de 1000,00\$ sera applicable. | | | |
| 30/ | Remplissage des piscines | | |
| | A. Zone desservie par le réseau municipal | | Tarif forfaitaire |
| | - fourniture d'eau par poteau d'incendie | 37,50 \$ | |
| | - longueur de 50 pieds de boyaux | 1,25 \$ | |
| Après deux heures d'opération, la tarification horaire pour un employé, prévue à la section F de l'article 3 de ce règlement s'applique. | | | |
| | B. Zone non-desservie par le réseau d'aqueduc municipal | 625,00 \$ | |
| | - tarification forfaitaire | | |

ARTICLE 5

LES TARIFS POUR LA DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS ET TRAVAUX ADMINISTRATIFS

Les tarifs exigibles pour la délivrance de documents faisant partie des archives de la Municipalité sera le tarif applicable pour la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, adopté par le gouvernement du Québec sauf s'il y a un tarif applicable dans le présent règlement.

(le prix des copies correspond à une grandeur de 8 ½ x 11, pour des grandeurs différentes le prix sera proportionnel)

- 0.25\$ Page envoyé ou reçue par télécopieur
- 15,00\$/ heure Recherche au registre foncier
- Photocopies en noir et blanc
 - 0,25 \$ de 0 à 8 pages
 - 0,20 \$ de 9 à 20 pages
 - 0,15 \$ 21 pages et plus
- Photocopies couleurs
 - 0,50 \$ de 0 à 8 pages
 - 0,40 \$ de 9 à 20 pages
 - 0,30 \$ 21 pages et plus
- Photocopies organismes
 - 0,08 \$ la copie en noir et blanc
 - 0,30 \$ la copie couleur
 - 1,00 \$ 11 x 17 couleur
- Plastification
 - 8 ½ x 11, 2,00 \$ la feuille
 - 11 x 17, 3,00\$ la feuille
- Document par email ou sur clé USB même tarif que les photocopies

Tarifs pour dossiers de taxation :

- Ouverture de dossier 8,00 \$
- Compte de taxes 3,25 \$ chacun
- Évaluation 5,25 \$ chacun
- Matrice graphique 5,25 \$ chacune
- Confirmation de taxes 9,00 \$ chacune

Facturation pour les clients de la Station-service Le 160 Saint-Joseph Nord

- Un montant de 10% est additionné à chacune des factures

ARTICLE 6
LOCATION SALLES ET D'ÉQUIPEMENTS AUTRES

Glace

- Patinage libre
 - Enfant , 14 ans et moins 2,00 \$
 - Carte de saison 15,00 \$
 - Étudiant 2,25 \$
 - Carte de saison 20,00 \$
 - Adulte 3,50 \$
 - Carte de saison 35,00 \$
 - Carte de saison couple 45,00 \$
 - Carte de saison famille 55,00 \$
- Hockey libre
 - Enfant primaire et secondaire 2,00 \$
 - Carte de saison 18,00 \$
- Location de glace avec contrat
 - Ligue adulte (patins) 137.00 \$ / heure

- Activité familiale adulte 137.00 \$ / heure
 - Activité familiale avec enfant 67.00 \$ / heure
- Conventions particulières
 - Écoles Gratuit
- Tournoi de Hockey
 - Mineur 25,00 \$ / heure
 - Adulte, journalier 185.00 \$
- Location en période estival
 - Organisme 200,00 \$
 - Avec le bar 400,00 \$
 - Particulier 400,00 \$
 - Avec le bar 800,00 \$
 - Scolaire Gratuit, 30,00\$ pour le ménage

Salle communautaire

- Activités sportives et culturelles
 - Enfants et étudiants 12,50 \$ / heure
 - Adultes
 - 60,00 \$ / jour
 - 20,00 \$ / heure
 - 90,00 \$ / jour
 - Tournoi sportif
 - Enfants et Étudiants 75,00 \$
 - Adulte 125,00 \$
 - Scolaire Gratuit, 30,00\$ pour le ménage
- Activités sociales (Organisme)
 - Organismes de Rivière-Bleue Gratuit, pour une activité de financement par an et/ou pour les enfants un frais de 30\$ pour le ménage
 - Avec opération du bar 125,00 \$
 - Journalier 125.00 \$
 - Scolaire Gratuit, 30,00\$ pour le ménage
- Activités familiales (Baptême, Mariage, Décès)
 - Journalier 125,00 \$
- Fête d'enfant 80,00 \$
- Utilisation de la cuisine
 - À la fois 50,00\$
- Frais de montage de la salle (tables et chaises) 50,00 \$
- Frais de montage nappes et couvre-chaises À l'heure selon le réel

Salle de la Grand'Messe (hors des heures d'ouverture et/ou lorsqu'il y a un traiteur)

- Location journalière 85,00 \$
 - Si un traiteur est sur place, les locataires doivent laver la vaisselle après la location.
 - Les locataires doivent enlever toutes décorations personnelles.

Salle Le Placoteux

- Location journalière de montage de salle) 85,00 \$ (30.00\$ frais de montage de salle)
 - Les locataires doivent faire le ménage et la vaisselle après la location également un permis de bar est obligatoire lorsqu'il y a vente ou consommation de boisson.
 - Location organisme 30,00 \$ (frais de ménage)

Équipements

- Tables (journalière) 3,00 \$ chacune
- Chaises (journalier) 1,00 \$ chacune
- Chapiteau
 - 20x20
 - Organisme 200,00 \$
 - 100,00 \$ / Municipalité, 100,00 \$ / Équipe de montage
 - Particulier 300,00 \$
 - 200,00 \$ / Municipalité, 100,00 \$ / Équipe de montage
 - 10x20, 50% du coût de 20x20, 100,00\$
 - aucun frais de montage
- Cafetière (1sac de café inclus) 20.00 \$
- Réchauds 20,00 \$ chacun
- Table chauffante
 - À l'intérieur du Complexe 50,00 \$
- Décoration du comité d'embellissement (pour sortir à l'extérieur du complexe)
 - 0 à 50 personnes 50,00 \$
 - 50 à 100 personnes 75,00 \$
 - 100 personnes et plus 100,00 \$
- Décoration du comité d'embellissement (à l'intérieur du complexe)
 - 0 à 50 personnes 50,00 \$ (30.00 \$ frais de montage)
 - 50 à 100 personnes 75,00 \$ (30.00 \$ frais de montage)
 - 100 personnes et plus 100,00 \$ (50.00\$ frais de montage)
- Couvert en mélamine, utiliser au Complexe
 - 0 à 50 personnes 50,00 \$
 - 50 à 100 personnes 75,00 \$
 - 100 personnes et plus 100,00 \$
- Projecteur
 - Organisme Gratuit
 - Citoyen 30,00 \$
- Jeux gonflables
 - Gros 50,00 \$
 - Jeux géants 20,00 \$ ch.
- Nappes 6,00 \$ ch
- Couvre chaise 2,00 \$ ch
- Coupe de vin 1,00 \$ch (4\$ par coupe brisée)
- Machine à barbe à papa de sucre 50,00 \$ Inclus 2 litres
- Machine à barbotine (slush) 50,00 \$
- Réchaud au butane (style Martin) 5,00 \$ ch
- Chaudron pour fondue 5,00 \$ ch

- Haut-parleur JBL 30,00 \$
 - Micro 20,00 \$

ARTICLE 7
TARIFICATION POUR LICENCE DE CHIENS

- | | | |
|----|--|-----------|
| 1. | Licence par chien annuellement | 10,00 \$ |
| 2. | Licence par chat annuellement | 10.00 \$ |
| 3. | Frais de garde journalier | 25,00 \$ |
| 4. | Saisie de l’animal | 30,00 \$ |
| 5. | Récidive un frais de 40% sur la saisie et la garde
(55,00 * 40%) | 77,00 \$ |
| 6. | Récidive 3 ^{ème} fois un frais additionnel de 40 %
(77,00*40%) | 107,80 \$ |
| 7. | Etc. | |

Tarif applicable pour l’année (du 1^{er} janvier au 31 décembre)
Aucun remboursement durant l’année
 Médaille non transférable à un autre chien et/ou chat
 Obligation d’inscription conformément au règlement adopté par le gouvernement du Québec (chapitre P-38.002)
 Obligation de prévenir la Municipalité avant le 15 février pour retirer un animal du compte de l’année courante

ARTICLE 8
MODIFICATION

Le présent règlement modifie tout règlement ou partie de règlement antérieur décrétant une politique de location des biens et des services de la Municipalité et établissant des tarifs de location y applicables.

ARTICLE 9
ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les prescriptions de la Loi.
 Le règlement est accepté à l’unanimité.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

9.- PROJET DE RÉSOLUTIONS

25-10-175

9.-1 Adoption du budget l'exercice 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de Témiscouata

Il est proposé par la conseillère Madame Véronique Bossé, que le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de Témiscouata, pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, soient acceptés tels que déposés.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-176 9.-2 Adoption du Budget révisé 2025 de l'Office municipal d'habitation du Témiscouata

Il est proposé par la conseillère Madame Thérèse Beauregard que ce conseil approuve le budget révisé d'opération de l'exercice 2025, de l'Office municipal d'habitation du Témiscouata.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-177 9.-3 Engagement de Messieurs Sébastien Bonenfant, Yohann Pelletier, Denis St-Pierre, Donald Nadeau et Ricky Lavoie

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Bleue a plusieurs responsabilités en matière de voirie locale et de déneigement des routes;

ATTENDU QU'afin de respecter toutes les exigences de ces responsabilités l'engagement de personnel est un incontournable;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à l'engagement de Messieurs Sébastien Bonenfant, Yohann Pelletier, Denis St-Pierre, Donald Nadeau et Ricky Lavoie pour combler l'horaire en place.

QUE la supervision et la gestion du personnel affecté aux opérations hivernales relèvent du contremaître des services techniques, Monsieur Stéphane Lepage qui verra à la gestion de Messieurs Bonenfant, Pelletier, St-Pierre, Nadeau et Lavoie en tenant compte des activités du service de voirie.

QUE la directrice générale soit autorisée à appliquer la présente résolution.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-178 9.-4 Autorisation de signature entente cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale – Renouvellement de la convention d'exploitation

ATTENDU QUE en raison de l'échéance de la convention d'exploitation avec la SHQ relativement à un de nos ensembles immobiliers (EI) et afin de maintenir le versement de la subvention pour cet EI, la convention d'exploitation doit être prolongée.

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Bleue réitère son engagement à participer jusqu'à concurrence de 10 % au déficit d'exploitation de l'ensemble d'habitation

Il est proposé par le conseiller Monsieur Yves Gagné, d'autoriser la directrice, Madame Claudie Levasseur à signer l'entente et à transmettre les documents demandés à la SHQ.

QUE Le renouvellement de la convention demeurera valide jusqu'au 31 décembre 2026.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-179

9.-5 Dépôt d'une mise à jour du rôle d'évaluation

ATTENDU QUE Servitech Inc., firme chargée de la confection et de la mise à jour du rôle d'évaluation, a déposé une mise à jour des valeurs inscrites au rôle d'évaluation;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil ratifie les 33 enregistrements effectués qui amènent une augmentation de l'évaluation imposable de 1 068 200.00 \$, qui la porte à 123 083 100,00 \$, et qui diminue la charge des taxes à recevoir de 1 409,15 \$ en 2024 et augmente la charge des taxes à recevoir de 7 428,41 \$ en 2025, tels que le tout plus amplement décrit sur le bordereau du rôle de perception des modifications au rôle d'évaluation du 12 septembre 2025.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-180

9.-6 Engagement d'un nouveau pompier régulier

ATTENDU QUE le directeur du service incendie, Monsieur Gino Fortin, a reçu la demande de Monsieur Mathieu Bélanger intéressé à devenir membre du service incendie;

ATTENDU QUE cette demande a fait l'objet d'une analyse par les membres du conseil d'administration du service incendie et ces derniers recommandent à la Municipalité l'engagement de Monsieur Mathieu Bélanger, à titre de pompier régulier;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité entérine la décision du conseil d'administration du service incendie et procède à l'engagement de Monsieur Mathieu Bélanger, à titre de pompier régulier.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-181

9.-7 Appui au Service incendie de Rivière-Bleue pour la tenue du tournoi de pompiers de l'APEQ 2026

Monsieur Gino Fortin, directeur, Service incendie de Rivière-

Bleue, sollicite la Municipalité pour qu'elle envoie une lettre d'appui à l'Association des pompiers de l'Est du Québec pour la tenue à Rivière-Bleue d'un tournoi de pompiers en 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont procédé à une étude du dossier et ils en sont venus à un consensus ;

ATTENDU QUE la Municipalité a toujours soutenu les initiatives visant le développement et la prise en charge du milieu par le milieu ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité appuie le Service incendie de Rivière-Bleue dans ses démarches pour la tenue d'un tournoi de pompiers, en 2026.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-182

9.-8 Autorisation de dépôt d'une demande de soumission

ATTENDU QUE les rues Peupliers Ouest et Pied-du-Lac nécessitent améliorations;

ATTENDU quelques programmes de subventions sont disponibles pour la réfection de chaussée sous certaines conditions;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil autorise Monsieur Stéphane Lepage, contremaître des services techniques, à faire le dépôt d'une demande de soumission pour la réfection des rue Peupliers Ouest et Pied-du-Lac.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-183

9.-9 Radiation des comptes divers irrécouvrables

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs comptes à recevoir pour les licences 2025 des citoyens locataires ayant des animaux de compagnie;

ATTENDU QUE ces comptes sont en souffrance

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil radie de la liste des comptes à recevoir reçue par l'administration

QUE ce conseil inscrive le montant radié au poste Mauvaises créances des livres comptables de la Municipalité, pour l'année 2025.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-184

9.-10 Affectation d'une partie du surplus loisirs au paiement des coûts d'optimisation du système de son de l'aréna

Il est proposé par la conseillère Madame Véronique Bossé que ce conseil affecte le montant de la réserve 55-992-00-790 – SURPLUS LOISIRS afin de payer les coûts de l'optimisation du système de son de l'aréna.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-185

9.-11 Vente de terrain – Monsieur Andrii Zadorozhnyi et Madame Oksana Kulibaba

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil accepte de vendre à Monsieur Andrii Zadorozhnyi et Madame Oksana Kulibaba un terrain situé au coin de la rue des Loisirs et de l'Amitié, lot rénové 6 381 895, à proximité de la propriété sise au numéro civique 25, rue de l'Amitié.

QUE le terrain devra faire l'objet d'un arpentage et d'une division cadastrale, aux frais des acheteurs, avant la vente notariée.

QUE la vente est faite pour le prix de vingt-cinq sous (0,25 \$) le pied carré, plus les taxes applicables, le prix de vente étant payable comptant à la signature de l'acte de vente.

QU'il est une condition expresse à la présente vente sans laquelle elle n'aurait pas lieu, que les acquéreurs s'engagent et s'obligent à construire une résidence unifamiliale sur l'immeuble acquis, dans une période n'excédant pas deux (2) ans de la date de la signature de l'acte de vente.

QU'à défaut de telle construction dans ledit délai, la Municipalité se réserve le droit d'exiger la rétrocession en sa faveur dudit immeuble, pour le prix de vente ci-dessus stipulé, le tout au frais des acquéreurs.

QUE le choix du notaire et tous les frais pour la rédaction d'un acte de vente-achat ainsi que les frais pour l'arpentage du terrain sont de la responsabilité des acquéreurs.

QUE Monsieur Claude H. Pelletier, maire, et Madame Claudie Levasseur, directrice générale, soient autorisés pour et au nom de

la Municipalité de Rivière-Bleue à signer tous les documents donnant effet à la présente.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-186

9.-12 Motion de félicitation – services techniques

Une motion de félicitations et de reconnaissance est proposée par le gestionnaire des espaces verts monsieur Mario Lainey à l'égard des membres du services techniques pour le bon fonctionnement et la disponibilité au courant de la saison.

Nous tenons à les remercier et mentionner l'importance de leur travail.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-187

9.-13 Affectation du surplus Club de patinage du Transcontinental

ATTENDU QUE le Club de patinage du Transcontinental est devenue une entité distincte;

ATTENDU QUE la Municipalité n'assurera plus l'administration de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil remette le montant de la réserve 55-992-00-792 – SURPLUS CLUB DE PATINAGE ainsi que tous les soldes aux livres au Club de patinage du Transcontinental.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-188

9.-14 Projet du gouvernement fédéral: Examen du mandat de la Société canadienne des postes

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué

et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.1

ATTENDU QUE le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

ATTENDU QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

ATTENDU QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Rivière-Bleue écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux public et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité de Rivière-Bleue inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité de Rivière-Bleue soumette un mémoire ou participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-189

9.-15 Décret de l'ouverture officielle de la rue St-Pierre

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Bleue a été interpellé pour le dossier de la sécurisation de la rue St-Pierre;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Bleue s'est prévalu de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales pour faire l'acquisition d'une portion de la rue St-Pierre;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Bleue est propriétaire de la portion de la rue St-Pierre montrée au plan d'arpentage réalisé par AG 360 depuis le 17 septembre dernier, suite à la parution du deuxième avis public;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil décrète l'ouverture officielle de la parcelle de la rue St-Pierre et que celle-ci fait partie du réseau public municipal.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-190

9.-16 Engagement d'un consultant en matière d'équité salariale

ATTENDU QUE le maintien de l'équité salariale est exigible pour mars 2026;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités et Michel Larouche Consultants RH Inc. ont tous deux soumis une offre de service pour réaliser le maintien de l'équité salariale;

ATTENDU QUE ces propositions ont fait l'objet d'une analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil engage la firme Michel Larouche Consultants RH Inc., pour accompagner et conseiller la direction de la Municipalité de Rivière-Bleue dans sa démarche et ses activités de son programme de maintien de l'équité salariale, conformément aux obligations en la matière;

QUE Madame Claudie Levasseur, directrice générale, soit autorisée pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Bleue à signer tous les documents relatifs à cette proposition.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-10-191

9.-12 Motion de félicitation – Comité histoire et patrimoine

Une motion de félicitations et de reconnaissance est proposée par la conseillère Madame Christiane Roy à l'égard des membres du comité histoire et patrimoine de la Corporation du Patrimoine de Rivière-Bleue;

Nous tenons à les remercier et mentionner l'importance de leur travail.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

10.- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun autre sujet de discussions n'est ajouté suite aux précédents échanges.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont formulées à la suite des précédents échanges.

12.- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À **19 h 57**, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire Monsieur Claude H. Pelletier, déclare la séance close et lève l'assemblée.

Je, Claudie Levasseur, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale

En signant le procès-verbal, Claude H. Pelletier, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Maire